

ACTIVITES EDUCATIVES PERISCOLAIRES ET GARDERIE DE LHOMMAIZE

Règlement intérieur

Mairie : 05.49.42.70.03

Garderie : 05.49.42.80.77

Le dossier d'inscription pour la garderie, ainsi que les activités éducatives périscolaires est **obligatoire**, même pour 1 seule fois dans l'année ; car en cas d'imprévu, de retard des parents, des tuteurs, l'enfant (ou les enfants) est (ou sont) remis au responsable de la garderie.

ADMISSION ET INSCRIPTION

- Les activités éducatives périscolaires sont proposées à tous les enfants scolarisés à l'école maternelle et élémentaire de Lhommaizé.
- Ces activités sont organisées sous la responsabilité de la Mairie de Lhommaizé ; la Mairie se réservant le droit de confier l'animation des activités à toutes les personnes physiques ou morales compétentes.
- Les activités éducatives périscolaires ne sont pas du « temps de classe » ; elles sont donc **facultatives**.
- Les activités éducatives périscolaires proposées sont **gratuites**. Pour autant, **l'inscription est obligatoire** afin de prévoir l'encadrement nécessaire.
- Les inscriptions devront parvenir aux responsables des activités périscolaires au plus tard le 1^{er} jour de la rentrée.
- Les activités se déroulent par « période » entre chaque vacance scolaire. Vous devrez donc, si vous ne l'avez fait pour l'année entière, impérativement renouveler l'inscription avant chaque période. A cet effet, un bulletin d'inscription vous sera transmis 15 jours avant les vacances scolaires par les enseignants.
- **Lorsque vous inscrivez votre enfant à une activité éducative périscolaire, vous vous engagez à ce qu'il participe durant toute la période soit les 7 séances.**
- Les règles de bonne conduite et de vie en collectivité restent les mêmes qu'à l'école, à la garderie, etc. Ainsi, le responsable et l'organisateur peuvent prendre des sanctions jusqu'à l'exclusion si des problèmes importants se produisaient avec un ou plusieurs enfants (violence physique et/ou verbale, détérioration volontaire des locaux ou du mobilier...).

ATTENTION

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant participe aux activités éducatives périscolaires, vous devrez impérativement venir le chercher.

Aucune garderie n'est proposée durant les activités.

- **Les parents doivent remplir et fournir impérativement :**

• **1 remplir la fiche sanitaire de liaison sur la plateforme 3D Ouest Logiciel Enfance:**

<https://www.logicielcantine.fr/lhonnaize> Commune à la garderie et aux activités éducatives périscolaire

Celle-ci atteste que l'enfant est à jour dans ses vaccinations, mentionne d'éventuelles allergies et autorise le responsable à faire appel à un médecin en cas d'urgence.

Celle-ci permet à l'équipe d'animation de savoir qui amène l'enfant le matin, et qui vient le chercher le soir. *L'enfant ne sera pas autorisé à quitter les activités sans la présence d'un adulte (ou décharge des parents) pour un membre de la famille mineur.*

• **1 fiche d'inscription individuelle**

Les parents vérifient, ajoute (si pas inscrit) leur adresse, numéro de téléphone du domicile du travail et du portable (s'il y a). Puis ils cochent les périodes d'inscription souhaitées pour les activités périscolaires.

• **1 attestation d'assurance en responsabilité civile** relative aux activités péri et extrascolaires.

HORAIRES / DEROULEMENT

- Les activités éducatives périscolaires sont proposées :
 - ↳ Le mardi de 13 h 15 à 14 h 45 (=> reprise du temps scolaire avec les enseignants à partir de 14h45)
 - ↳ Le vendredi de 15h à 16h30.
- Elles sont programmées par cycle d'activité entre chaque période de vacances scolaires.
- La première séance aura lieu le 5 Septembre 2023.

INFORMATIONS ET PROGRAMME

- Toutes les tranches d'âge sont concernées par les activités et un programme vous sera soumis trimestriellement.
- Elles ont été définies conjointement entre l'équipe enseignante, les élus et les parents d'élèves élus au conseil d'école dans le respect du rythme et des capacités de l'enfant et en fonction du Projet Educatif De Territoire (PEDT consultable en mairie sur demande). Ainsi le temps de sieste pour les petites et moyennes sections fait partie intégrante du projet.
- Les objectifs de ces temps périscolaires sont :
 - Promouvoir des valeurs de solidarité et de respect de chacun, entre enfants et entre enfants et adultes.
 - Susciter la curiosité
 - Permettre aux enfants de découvrir des pratiques culturelles, artistiques, sportives, environnementales variées
 - Permettre au plus grand nombre de pratiquer les activités proposées
 - Inscrire les activités des enfants dans la vie locale et les impliquer
 - Contribuer à valoriser l'enfant individuellement et collectivement
 - Rendre concret certains apprentissages scolaires
- L'équipe d'animation se tient à la disposition des parents qui souhaitent plus de renseignements.

ACTIVITES

- Pour information, le taux d'encadrement pour les activités périscolaires est de : jusqu'à 6 ans il faut 1 animateur pour 14 enfants, et au-dessus de 6ans c'est 18 enfants pour 1 animateur.
- Certaines activités peuvent être salissantes, en extérieur quelque soit la saison, nous recommandons aux familles de prévoir une tenue vestimentaire adéquate, des chaussures adaptées à l'activité (Casquette ou chapeau, en cas de soleil -Bottes et vêtements imperméables, en cas de pluie - vêtements non fragiles, ne craignant pas d'être salis, etc).

GARDERIE

Pour des raisons de sécurité et d'organisation du service de garderie, il est demandé aux parents d'accompagner leur(s) enfant(s) à la porte de la garderie et de bien vouloir signer la « **feuille de présence garderie** » pour l'heure d'arrivée et l'heure de départ (**ne pas oublier de refermer la grille**). Nous vous informons que les horaires de la garderie sont à respecter scrupuleusement sous peine de facturation supplémentaire. L'heure affichée à la pendule de la garderie fait foi. Les goûters sont compris dans le tarif journalier.

La garderie est ouverte à tous les enfants scolarisés :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30

Le mercredi de 7h15 à 8h30

Les tarifs sont : la ½ heure ➔ 0,65 € L'heure ➔ 1,30 €

Toute demi-heure entamée est due.

La garderie est ouverte chaque mercredi après-midi durant les périodes scolaires de 13h15 à 18h30 dans les locaux de la garderie périscolaire.

Tarif ½ journée (goûter compris)

1^{er} enfant = 5,00 € 2^{ème} enfant = 4,50 € 3^{ème} enfant = 4,00 €

Comptant sur votre diligence.

Le Maire